

ACTION URGENTE

PUBLIC
ÉFAI

Index AI : MDE 13/128/2006

28 novembre 2006

Action complémentaire sur l'AU 246/06 (MDE 13/101/2006, 12 septembre 2006)

Craintes pour la sécurité / Procès inique / Prisonnier d'opinion présumé

IRAN

Reza Abbasi (h), défenseur des droits humains

Reza Abbasi, défenseur des droits humains, a été condamné à un an d'emprisonnement à la mi-octobre : six mois pour « *offense au Guide spirituel de la République islamique d'Iran* » et six autres mois pour « *propagande contre le système* ». Depuis son arrestation, en juin, il est détenu dans la prison centrale de Zandjan et a passé au moins deux mois à l'isolement. Selon les informations recueillies, les services locaux du ministère des Renseignements, à Zandjan, harcèlent les proches de Reza Abbasi : ses parents âgés ont notamment été convoqués à maintes reprises aux fins d'interrogatoire et se sont vu interdire de parler à quiconque de la situation de leur fils.

Amnesty International pense que Reza Abbasi est détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur de la communauté azérie d'Iran ; elle le considère par conséquent comme un prisonnier d'opinion.

Reza Abbasi est l'un des membres fondateurs de l'ASMEK (Association de défense des prisonniers politiques azéris), qui mène des actions en faveur de la démocratie et des droits humains, et de la *Sazman-e Danesh Amukhtegan-e Iran-e Eslami [Advar-e Tahkim-e Vahdat]* (Association des anciens élèves d'Iran). Le 17 décembre 2005, il a prononcé, à l'université de Zandjan, un discours dans lequel il critiquait violemment les autorités iraniennes. L'ASMEK a été créée vers 2002 et subit des pressions des autorités. Quatre de ses membres fondateurs, dont Reza Abbasi, auraient été arrêtés en avril 2004.

Reza Abbasi a été appréhendé le 27 juin 2006. Il avait reçu un appel téléphonique au cours duquel on lui avait intimé l'ordre de se rendre dans des locaux du ministère des Renseignements afin d'y subir un interrogatoire, ce à quoi il s'était refusé. Le 12 mai, le quotidien gouvernemental *Iran* a publié un dessin que de nombreux Azéris d'Iran ont trouvé insultant ; de vastes manifestations ont alors été organisées, et l'arrestation de Reza Abbasi pourrait être liée à ce mouvement de protestation. Elle pourrait aussi renvoyer au rassemblement annuel au château de Babek, qui devait avoir lieu le 30 juin. Des milliers d'Azéris d'Iran se réunissent chaque année pour célébrer l'anniversaire de Babek Khorramdin, figure historique du IX^e siècle que les membres de cette communauté considèrent comme un héros. Les autorités ont souvent tenté d'empêcher cette rencontre, et cette année, les forces de sécurité auraient arrêté un certain nombre de personnes avant sa tenue, peut-être pour que certains militants ne puissent y participer.

On sait que Reza Abbasi a déjà comparu en justice à deux reprises. Le 5 septembre, selon les informations recueillies, il a été présenté à la première chambre du tribunal révolutionnaire de Zandjan, lors d'une audience à huis clos à laquelle ni son avocat, ni ses proches n'ont pu assister. Une seconde audience à huis clos a eu lieu le 11 septembre, en présence de son avocat cette fois. Celui-ci a déclaré par la suite que Reza Abbasi avait été interrogé sur ses activités au sein de diverses organisations étudiantes et de l'ASMEK.

ACTION RECOMMANDÉE dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Reza Abbasi ait été condamné à un an d'emprisonnement pour « *offense au Guide spirituel de la République islamique d'Iran* » et « *propagande contre le système* », pour des raisons manifestement liées au fait qu'il a exercé de façon pacifique son droit internationalement reconnu à la liberté d'expression et d'association dans le cadre de ses activités de défenseur des droits humains ;

- dites que vous pensez que Reza Abbasi est un prisonnier d'opinion et exhortez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition ;
- dites-vous préoccupé par le fait que le procès de Reza Abbasi, qui s'est déroulé à huis clos devant un tribunal révolutionnaire, à Zendjan, ne semble pas avoir été conforme aux normes internationales d'équité ;
- exhortez les autorités à lui permettre d'entrer régulièrement en contact avec ses proches et un avocat, et de recevoir les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- dites-vous inquiet pour la sécurité de ses proches, certains d'entre eux, selon les informations recueillies, ayant été soumis à des actes de harcèlement et d'intimidation par les autorités.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader, Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

Fax : +98 251 7 774 2228 (précisez : « **FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei** »)

Courriel : info@leader.ir OU istiftaa@wilayah.org

Formule d'appel : Your Excellency / Excellence,

Ministre des Renseignements :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street

Pasdaran Avenue, Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : iranprobe@iranprobe.com

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : dr-ahmadinejad@president.ir

ou via le site Internet : www.president.ir/email

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 12 JANVIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*